

Le ministère des Armées est engagé pour la protection de ses agents contre le Covid-19. La médecine des forces du Service de santé des armées lance aujourd'hui un service de consultation médicale à distance, à disposition de tous les agents civils et militaires du ministère ainsi que de leurs familles.

Cette offre de télémedecine disponible et opérationnelle 24h/24 consiste à répondre aux questions du personnel, à organiser si nécessaire des consultations en visioconférence ou par téléphone et à orienter les patients, le cas échéant, vers l'antenne médicale ou l'hôpital le plus proche.

Les agents civils et militaires du ministère auront accès à une plateforme leur fournissant, en fonction de leur position géographique, une adresse mail et un point de contact pour formuler leurs demandes.